

**QUESTION N° 155 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET**

**OBJET : Lecture et Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Juin 2005.**

A l'unanimité

Approuve le Procès-Verbal de la séance du 29 Juin 2005.

---

**QUESTION N° 156 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET**

**OBJET : Communication au conseil municipal des observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes sur les comptes 1994 à 2000 de la commune.**

le rapport comportant les observations définitives, arrêtées par la chambre régionale des comptes d'Ile de France sur la gestion de la Commune d'Aubervilliers, accompagné de la réponse reçue à la chambre dans le délai prévu par l'article L.241-11, alinéa 4, du code des juridictions financières ont été transmis aux conseillers municipaux et inscrits à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2005.

Le rapport et la réponse jointe ont donné lieu à débat.

---

**QUESTION N° 157 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET**

**OBJET : Modification du décret n°2002-417 du 8 Avril 2002 portant création de l'établissement public de la Plaine de France.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus,

Approuve la modification des statuts, suite à l'évolution institutionnelle de la communauté d'agglomération Plaine Commune, qui lui transfère un des 5 sièges dévolus à l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement.

---

**QUESTION N° 158 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET**

**OBJET : Mise en place du dispositif de réussite éducative. Signature de la convention entre la ville d'Aubervilliers et la caisse des écoles publiques relative à sa mise en oeuvre.**

A l'unanimité,

Décide de confier à la Caisse des écoles publiques la mission de porter juridiquement le dispositif de réussite éducative, de passer convention pour sa mise en œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**QUESTION N° 159 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET**

**OBJET : Approbation des modifications des statuts de Plaine Commune.**

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Union pour un Mouvement Populaire » et « Faire Mieux à Gauche » s'étant abstenus,

Approuve la modification de l'article 7 conformément aux statuts joints en annexe, intitulé COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE.

---

**QUESTION N° 160 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Approbation du projet de plan local de l'habitat communautaire 2005-2009.**

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

Approuve le projet du plan local de l'habitat communautaire 2005-2009 et le projet de programme d'actions.

---

**QUESTION N° 161 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Missions relevant de la maîtrise d'ouvrage (relevés topographiques, missions géotechniques, contrôle technique et coordination Sécurité Protection Santé). Approbation du projet de marché.**

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

Approuve le projet de marché comportant les lots et les seuils suivants :

Lot 1 : Relevés topographiques,  
Seuil minimum : 15 000 € H.T    seuil maximum : 35000 € H.T

Lot 2 : Missions géotechniques et études de sols,  
Seuil minimum : 20 000 € H.T    seuil maximum : 70000 € H.T

Lot 3 : Missions de contrôle technique,  
Seuil minimum : 20 000 € H.T    seuil maximum : 70000 € H.T

Lot 4 : mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS)  
Seuil minimum : 15 000 € H.T    seuil maximum : 50000 € H.T

Ce marché sera passé sous la forme d'une procédure adaptée.

**QUESTION N° 162 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE****OBJET : Marché de travaux pour la mise en conformité de l'office du groupe scolaire E. Quinet. Avenant n° 1 aux lots n° 1 : Maçonnerie - Carrelage**

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°1 (maçonnerie – carrelage) avec l'entreprise E.G.D.C.

Cet avenant sanctionne une plus value de 2.451,80 € TTC portant le montant du marché de 66.648,20 € TTC à 69.100,00 € TTC.

---

**QUESTION N° 163 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE****OBJET : Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'immeuble situé 11 rue Pasteur**

A l'unanimité,

Résilie le marché passé avec le cabinet d'Architectes « Atelier 003 », pour l'opération citée en objet.

---

**QUESTION N° 164 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE****OBJET : Fourniture de produits d'entretien ménager destinés aux services municipaux  
Approbation du projet de marché. Autorisation de signature**

A l'unanimité,

Approuve le projet de marché relatif aux prestations citées en objet en vue de la passation pour un an d'un marché de type à bons de commande, renouvelable deux années maximum sans que sa durée puisse excéder le 31 décembre 2008 et comportant les lots et les seuils annuels suivants :

LOTS	SEUIL MINIMUM T.T.C.	SEUIL MAXIMUM T.T.C.
	EUROS	EUROS
Lot n° 1 : Produits généraux et brosseries	5 000,00	15 000,00
Lot n° 2 : Petits matériels	1 700,00	5 500,00
Lot n° 3 : Consommables	21 000,00	65 000,00
Lot n° 4 : Rénovation des sols	3 000,00	9 000,00
Lot n° 5 : Entretien des sols	11 000,00	35 000,00
Lot n° 6 : Produits lessiviels	4 500,00	15 000,00
Lot n° 7 : Produits pour sanitaire	4 000,00	13 000,00
Lot n° 8 : Entreprises adaptées	1 500,00	4 500,00
Lot n° 9 : Produits d'entretien spécifiques cuisine aux normes HACPP	5 700,00	18 000,00
Lot n° 10 : Matériels et batterie de cuisine	17 500,00	52 500,00

Autorise conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire a signer les marchés subséquents

**QUESTION N° 165 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Marché à bons de commande pour les illuminations des fêtes de fin d'années 2005/2006 à 2007/2008**

A l'unanimité,

Approuve le marché relatif aux prestations citées en objet en vue de la passation d'un marché de type à bons de commande comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 38 000 €
- Seuil maximum : 150 000 €

Ce marché prévu pour l'année 2006 sera reconductible deux années successives sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

Autorise conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société BLACHERE

---

**QUESTION N° 166 - RAPPORTEUR Gérard. DEL MONTE**

**OBJET : Adhésion d'une nouvelle collectivité au Sigeif**

A l'unanimité,

Approuve la délibération du Comité syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Périgny sur Yerres.

---

**QUESTION N° 167 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Pose, location et dépose d'une structure démontable à implantation prolongée. Approbation du marché. Autorisation de signature**

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

Approuve le marché relatif à l'opération cité en objet, comportant les tranches fermes et conditionnelles suivantes :

- **Tranche ferme** : location sur 3 ans, pose et dépose d'une structure démontable
- **Tranche conditionnelle 1** : prolongement de la location d'un an et dépose
- **Tranche conditionnelle 2** : pose sur un autre terrain, location d'un an et dépose

Autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire à signer le marché subséquent avec la Société MAGIC MIRROR pour un montant total de 968 238 € TTC (tranche ferme et tranches conditionnelles 1 et 2 comprises)

**QUESTION N° 168 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Marché de maintenance des équipements téléphoniques (années 2006/2007/2008)  
- Approbation du projet de marché. Autorisation de signature**

A l'unanimité,

Approuve le projet de marché relatif aux prestations citées en objet en vue de la passation d'un marché passé pour un an et renouvelable par reconduction expresse deux années successives, comportera l'allotissement suivant :

Lot n°1 : Maintenance matérielle, assistance téléphonique et télémaintenance (sur matériel EADS), à montant global forfaitaire annuel.

Lot n°2 : Intervention - configuration autocom et petits câblages (sur matériel ALCATEL) à bons de commande comportant les seuils annuels suivants :

Minimum : 25 000 TTC

Maximum : 100 000 TTC

Ce marché prévu pour l'année 2005 sera reconductible deux années successives sans que sa durée totale puisse excéder 3 ans.

---

**QUESTION N° 169 - RAPPORTEUR Gérard DEL-MONTE**

**OBJET : Renouvellement de bail avec l'Etat pour la Trésorerie Principale Municipale d'Aubervilliers.**

A l'unanimité,

Approuve le renouvellement du bail réf. 87 RAB 020 avec l'Etat pour une période de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005, fixant le montant du loyer annuel des locaux sis 11 rue Bernard et Mazoyer de la Trésorerie Principale Municipale d'Aubervilliers (6 parkings compris) à 54073 €, et autorise Monsieur le maire à le signer.

---

**QUESTION N° 170 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'Etablissement Public Local d'Enseignement Gréta industriel 93 pour la réalisation du projet "Mobilisation autour d'un atelier de coupe couture" dans le cadre du Contrat de Ville 2005**

A l'unanimité,

Accorde à l'EPLÉ Gréta Industriel 93 ,sis au Lycée Le Corbusier, 44 rue Réchossière à Aubervilliers une subvention de 3 000 euros pour la réalisation du projet « mobilisation autour d'un atelier coupe-couture ».

**QUESTION N° 171 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Dénomination " rue de la Montjoie " pour la voie nouvelle sur Aubervilliers prolongeant la rue de la Monjoie sur Saint-Denis.**

**Question reportée**

Dénomme la voie reliant la rue des Fillettes à la rue Waldeck Rochet, rue de la Montjoie.

---

**QUESTION N° 172 - RAPPORTEUR Carmen CABADA-SALAZAR**

**OBJET : Convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés et la Ville d'Aubervilliers, portant sur le versement d'une subvention de défraiement dans le cadre de l'évaluation globale des besoins.**

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CNAVTS (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés) domiciliée au 5, rue Joël Le Theule 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINE cedex, en vue de versement d'une subvention de défraiement pour l'année 2005.

---

**QUESTION N° 173 - RAPPORTEUR Carmen CABADA-SALAZAR**

**OBJET : Convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés et la Ville d'Aubervilliers, pour les années 2005-2008, annulant celle votée le 17 février 2005.**

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention avec la CNAVTS (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés) domiciliée au 5, rue Joël Le Theule 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES cedex.

---

**QUESTION N° 174 - RAPPORTEUR Lucien MAREST**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre du programme national de numérisation.**

A l'unanimité,

Autorise le Maire à solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication (Mission de la Recherche et de la Technologie – MRT), une subvention s'élevant à 50% du montant de la dépense pour la numérisation de documents d'Archives.

**QUESTION N° 175 - RAPPORTEUR René FRANCOIS**

**OBJET : Modification des statuts du syndicat intercommunal de la périphérique de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication.**

A l'unanimité,

Approuve les statuts du SIPPAREC annexés à la présente délibération.

---

**QUESTION N° 176 - RAPPORTEUR Laurence GRARE**

**OBJET : Reconduction de la MOUS Saturnisme**

A l'unanimité,

Autorise le Maire à reconduire la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Saturnisme en 2005 en signant une convention avec le Préfet. Les termes, le contenu et la durée de ladite convention restent inchangés.

Le montant total de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Saturnisme est fixé au maximum à hauteur de 134.154 €, dont 67.077 € sont pris en charge par la Ville d'Aubervilliers et 67.077 € par l'Etat.

---

**QUESTION N° 177 - RAPPORTEUR Laurence GRARE**

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional en matière de diagnostic saturnisme en parties communes et privatives**

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention pour la réalisation de diagnostics en habitat ancien à hauteur de 140 diagnostics en parties privatives et 40 en parties communes. Cette dernière tranche pourra, suivant les demandes, être ultérieurement complétée par une deuxième.

---

**QUESTION N° 178 - RAPPORTEUR Laurence GRARE**

**OBJET : Signature des conventions de partenariat avec la CPAM dans le cadre des actions de prévention menées auprès des jeunes d'Aubervilliers en 2005.**

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer les conventions de partenariat avec la CPAM de la Seine-Saint-Denis déterminant les conditions de versement et d'utilisation des subventions accordées dans le cadre d'actions de prévention 2005 visant les jeunes d'Aubervilliers.

**QUESTION N° 179 - RAPPORTEUR Laurence GRARE**

**OBJET : Autorisation de solliciter auprès de la DDASS 93 une subvention dans le cadre de l'action "Point d'accueil et d'écoute Mosaïque" et de signer la convention correspondante**

A l'unanimité,

Autorise le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine-Saint-Denis une subvention à hauteur de 35.000 euros pour la prorogation de l'action "Point Accueil et Ecoute Mosaïque" en 2005, et à signer la convention correspondante.

---

**QUESTION N° 180 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOU**

**OBJET : Convention tripartite entre la ville d'Aubervilliers, le conseil régional et le chef d'établissement du lycée Jean Pierre Timbaud concernant la mise à disposition du stade Auguste Delaune.**

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention avec les établissements scolaires de compétence régionale implantés sur le territoire de la commune (actuellement seul le lycée J.P. Timbaud est susceptible d'utiliser le dit équipement) et le conseil régional, pour une durée de 15 ans.

---

**QUESTION N° 181 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Avenant au marché relatif à la mission d'études, de suivi d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme attribué à ACT Consultants**

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché cité en objet avec l'entreprise ACT consultant.

Cet avenant sanctionne une plus value de 30.093,75 € TTC à 247.765,75 € TTC et modifie les conclusions de paiement de la phase 3.

---

**QUESTION N° 182 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Création d'une MOUS Insalubrité**

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à créer une MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) Insalubrité triennale, 2005 à 2008,

Dit que cette MOUS sera financée à hauteur maximale de 140 000 euros, dont 70 % par Etat et 30% par la Ville,

Fixe les 3 tranches annuelles comme suit :

- octobre 2005 – septembre 2006
  - octobre 2006 – septembre 2007
  - octobre 2007 – septembre 2008
- 

**QUESTION N° 183 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Modification de la délibération N° 146 du 29 juin 2005 : cession d'un bien en totalité situé 77 à 83 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers**

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » ayant voté contre, les membres du groupe "Verts" et Madame AHMED s'étant abstenus,

Décide de céder à la SCI FERRAGE le bien en totalité situé 77 à 83 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers, cadastré AP N° 191, 25, 30 et 29, au lieu de la Société D.S.M.

Autorise la SCI FERRAGE à établir son siège social aux 77 à 83 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers, en attendant son immatriculation et les signatures de la promesse de vente puis de l'acte authentique.

Dit que les autres termes de la délibération N° 146 du 29 juin 2005 restent inchangés.

---

**QUESTION N° 184 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel Communal : Fixation du tableau des effectifs des différentes filières arrêté au 1er Octobre 2005.**

A l'unanimité,

A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2005, le tableau des effectifs de la Ville d'Aubervilliers est modifié conformément aux indications annexées à la présente délibération.

---

**QUESTION N° 185 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Restaurants scolaires : approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2006 concernant les enseignants et les hôtes de passage.**

A l'unanimité,

Le prix du repas pour les enseignants sera de 4,45 € duquel sera déduit la subvention de 1,03 € dont peuvent bénéficier ceux dont l'indice est inférieur à 466.

Pour les hôtes de passage, le prix sera fixé à 4,45 € avant la déduction de la subvention éventuelle dont peuvent bénéficier ces personnels par leur employeur.

Ces tarifs entreront en vigueur le 3 janvier 2006.

**QUESTION N° 186 - RAPPORTEUR Eric PLEE****OBJET : Approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2006 : restaurants scolaires et goûters.**

A l'unanimité,

A compter du 3 janvier 2006 le barème suivant sera appliqué :

<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs</u>
0 € à 100,00 €	0,65 €
100,01 € à 150,00 €	1,15 €
150,01 € à 200,00 €	1,60 €
200,01 € à 250,00 €	1,95 €
250,01 € à 350,00 €	2,30 €
350,01 € à 450,00 €	2,70 €
450,01 € à 600,00 €	3,15 €
600,01 € à 750,00 €	3,50 €
750,01 € à 900,00 €	3,70 €
900,01 € et plus	3,90 €
Sans ressource	3,20 €
Le goûter sera facturé	0,54 €

**CAS PARTICULIERS**

1. Familles sans ressource : application d'un tarif forfaitaire de 3,20 € révisable en commission sociale.
2. Classes transplantées à Piscop : application d'un tarif forfaitaire de 2,30 € pour les familles ne bénéficiant pas déjà d'un tarif.
3. Groupes d'élèves extérieurs aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 3,90 €.

---

**QUESTION N° 187 - RAPPORTEUR Eric PLEE****OBJET : Personnel Communal : Année 2005 : Attributions vestimentaires.**

A l'unanimité,

Approuve le tableau des attributions vestimentaires tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Approuve le montant des bons d'achat vestimentaire attribué à certains agents à la place de l'attribution vestimentaire.

**QUESTION N° 188 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Concession de logement de fonction aux directeurs - enseignants, pour l'année scolaire 2005/2006.**

A l'unanimité,

Est décidée la mise à disposition d'un logement de fonction aux directeurs/enseignants dont les noms figurent sur l'état annexe à la présente délibération pour l'année scolaire 2005 – 2006 (du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2006).

Les prestations accessoires au logement (Eau – Gaz – Electricité – Chauffage) restent à la charge des bénéficiaires suivant les barèmes de l'arrêté préfectoral du 19 août 1953, et de la circulaire n° VI 6934 du 23 janvier 1969 de Monsieur le Ministre de l'Education en application du Décret 62-1477 du 27 novembre 1962 pour des compteurs collectifs. Pour les compteurs individuels et charges des logements, les sommes sont recouvertes auprès des bénéficiaires de cette concession de logement.

---

**QUESTION N° 189 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel Communal : Coordination Petite Enfance : Crèche familiale : Approbation d'un contrat passé à compter du 1er octobre 2005 avec Madame Khadija LAKHDAR, engagée en qualité d'assistante maternelle.**

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2004, pour une durée de 3 ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, le contrat passé avec : Madame LAKHDAR Khadija, engagée en qualité d'assistante maternelle.

---

**QUESTION N° 190 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel Communal : Centre municipal de santé : approbation d'un contrat passé à compter du 1er Octobre 2005 avec madame AUBOIS Anne, engagée en qualité de médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie au centre municipal de santé.**

A l'unanimité,

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : médecin spécialisé en Oto-Rhino-Laryngologie.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement .

**QUESTION N° 191 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI**

**OBJET : Avenant n°3 à la convention prestation de service n°270.77 signé le 20 décembre 1977 relative aux centres de loisirs sans hébergement (CLSH).**

A l'unanimité,

Approuve les termes de l'avenant N°3 à la convention de prestation de service N° 270.77 du 20 décembre 1977 et autorise le Maire à le signer.

---

**QUESTION N° 192 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN**

**OBJET : Approbation du projet d'évolution de l'actionnariat de la "SEM Plaine Commune Développement"**

**-cession de 1400 actions au profit de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune**

**- cession de 754 actions au profit de la Ville de La Courneuve**

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant voté contre

Approuve le projet d'évolution de l'actionnariat de la "SEM Plaine Commune Développement" et la modification corrélative des statuts

Accepte la modification de la participation de la Commune au capital de la "SEM Plaine Commune Développement" qui passe de 3 800 actions à 1 646 actions :

- Approuve la cession à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune de 1 400 actions pour un prix de 214 200 Euros
- Approuve la cession à la ville de La Courneuve de 754 actions pour un montant de 115 362 Euros

Donne pouvoir à ses représentants pour approuver les résolutions qui seront présentées dans ce sens lors d'une Assemblée Générale

---

**QUESTION N° 193 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN**

**OBJET : Admissions en non valeurs**

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

Est décidée l'admission en non valeur d'un montant de 149 816,73 euros

**QUESTION N° 194 - RAPPORTEUR Patricia LATOUR**

**OBJET : Avenant à la convention passée entre la Caisse des Ecoles et la Ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2006.**

A l'unanimité,

Décide pour l'année 2006, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars 2006.

Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Caisse des Ecoles et la ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours.

---

**QUESTION N° 195 - RAPPORTEUR Patricia LATOUR**

**OBJET : Classes de neige : Année scolaire 2005/2006 : participations familiales aux frais de séjour.**

A l'unanimité,

Un barème de participations familiales est établi pour l'année scolaire 2005/2006 appliqué à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 100,00 €	92,00 €
100,01 € à 150,00 €	112,00 €
150,01 € à 200,00 €	143,00 €
200,01 € à 250,00 €	184,00 €
250,01 € à 350,00 €	225,00 €
350,01 € à 450,00 €	276,00 €
450,01 € à 600,00 €	347,00 €
600,01 € à 750,00 €	409,00 €
750,01 € à 900,00 €	450,00 €
900,01 € et plus	475,00 €

Les familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges se verront appliquer un tarif forfaitairement fixé à 307,00 €.

Lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits, un tarif réduit de 50% sera appliqué au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille.

**QUESTION N° 196 - RAPPORTEUR Jacqueline SANDT**

**OBJET : Avenants aux délégations de service public des marchés communaux d'approvisionnement.**

**Avenant n°2 au contrat de concession relatif au marché du Centre.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de concession relatif au marché du centre.

Cet avenant sanctionne la nouvelle dénomination du délégataire du contrat de concession à savoir : l'E.U.R.L. Mandon .

---

**QUESTION N° 197 - RAPPORTEUR Jacqueline SANDT**

**OBJET : Création de la commission consultative des services publics locaux**

A l'unanimité,

La commission consultative des services publics locaux est composée de :

- Mme Jacqueline SANDT, représentants de la maison du commerce et de l'artisanat
  - M. René FRANCOIS, " "
  - Mme Sophie MATHIS, " "
  - M. Guy REGAZZI, " "
  - M. Marc RUER, Conseiller municipal délégué,
- 

**QUESTION N° 198 - RAPPORTEUR Jacqueline SANDT**

**OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du centre**

A l'unanimité,

Prend acte de la réévaluation de + 4,16% des droits de place du marché du Centre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, pour un an.

**QUESTION N° 199 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN**

**OBJET : Garantie d'emprunt à hauteur de 100 % au centre de G rontologie "Constance Mazier" d'un montant de 4 850 000   contract  aupr s de la Caisse des d p ts et Consignations**

A la majorit  des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s' tant abstenus,

Accorde sa garantie au centre de g rontologie « Constance Mazier » pour le remboursement d'un emprunt de 4 850 000   contract  aupr s de la Caisse des D p ts et Consignations afin de financer l'actualisation des travaux de restructuration du centre

Le conseil municipal approuve les termes de la convention avec le centre de g rontologie « Constance Mazier » et s'engage   cr er, pendant toute la dur e du pr t en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le conseil municipal autorise le Maire   intervenir au contrat de pr t qui sera pass  entre la Caisse des D p ts et Consignations et le centre de g rontologie « Constance Mazier ».

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22 h 45